



ROTARY CLUB DE BEYROUTH

Premier club du Liban - Doyen du District 2452



Le Bulletin

Volume 87 N°43

Année Rotarienne 2017 – 2018

Réunion du Lundi 04 Juin 2018

Président du R.I. : **Ian H.S. Riseley**

Gouverneur du District : **Christina Covotsou-Patroclou**

Délégué du Gouverneur : **Ahmad Hussein**

Assistante du Gouverneur : **Mona Kanaan**

Président du RC Beyrouth : **Zouheir Bizri**

Secrétaire du RC Beyrouth : **Rita Méouchy**

Devise du Président du RI et du Club pour l'année 2017-2018

« **Le Rotary un impact réel** »

Le Protocole

Ont assisté à la réunion :

24 Rotariens du Club de Beyrouth

ABBOUD Nabil (PE)	CATTAN Joëlle	FAWAZ Mohamad (PP)	KETTANEH Henry (PP)
AMATOURY Antoine	CHOUCAIR Walid (PP)	FAYAD Halim (PP)	MAHMASSANI Malek (PP)
AZAR Rima	CODSI Reine (PP)	GHANDOUR Misbah	MENASSA Camille (PP)
BIZRI Zouheir (P)	DAOU Aïda	Gharzouzi Gabriel	METNI Gabriel
BOULDOUKIAN Meg (PP)	DEBAHY Pierre (PP)	HOCHAR Ronald	NASR Samir
BTEISH Mansour	EL SOLH A. Salam (PP)	KALDANY Savia (PP)	SACY Antoine

Rotariens Visiteurs

- ADG Mona Kanaan
- PP Mona Rasamny et PP Salwa Choucair, du RC Beirut Center
- PP Joe Hatem du RC Baabda, son épouse Pascale et son invité Dr Hector Hajjar

Les invités

Invités du Club

- S.E. M. M'hammed Grine, Ambassadeur du Maroc, et son épouse Mme Zahra Grine
- M. Mohammed Saidi, Second de l'Ambassadeur

Invités du PP Abel Salam El Solh

- M. & Mme Yahya Arakji
- M. Moustafa Abdouni
- M. Mounir Abdouni
- Général et Mme Mohamad Abdouni
- M. & Mme Marwan El Solh
- Mme Maha El Solh
- Mme Wadad Mashkhas
- Mme Wafaa Zaidan

Invités de la PP Savia Kaldany

- Mme Fatiha Badran
- M. & Mme Mohamad Labban

Les conjoints du RCB

Mme Zeina Debahy, Mme Wassila El Solh, Dr Kamal Azar et M. Nicolas Kaldany

Annonces de la Secrétaire

Les messages d'excuses

En voyage : IPP Toufic Aris, PP Aziz Bassoul (3 semaines), PP Pierre Kanaan, PP Riad Saadé, PP Roger Tarazi, PN Roger Ashi, Joyce Azzam (2 semaines), André Boulos (2 semaines), Georges Nasr, Georges Zouain ;

Empêchement : PP Wadih Audi, PP Sélim Catafago, PP Nicolas Chouéri, PP Habib Ghaziri, PP Antoine Hafez, PP Samir Hammoud, PP Maurice Saydé, Aida Cherfan, Rita Méouchy, Robert Arab, Walid Dabbagh, Mounir Douaidy, Habib Fayad, Raymond Jabre, Elias Nasr, Ahmad Tabbarah

Prochains événements du Club

- Lundi 11 juin à 19h – Iftar – Conférence en arabe de l'ancien Ministre S.E. M. Tarek Mitri sur, « *La communauté internationale et la responsabilité de protéger la population civile* » ;
- Lundi 25 juin à 13h30 – Conférence de Me Sandrine Richard, Avocate au barreau de Paris, sur « *Anti-corruption, défis et remèdes* » ;

- Lundi 9 juillet à 20h – Passation de Pouvoir entre les Présidents Zouheir Bizri et Nabil Abboud, à la Villa Linda Sursock ;
- Lundi 23 juillet à 13h30 – Assemblée Générale – Seul les membres sont admis ;
- Lundi 20 août à 13h30 – Visite du Gouverneur Michel Jazzar au Club, précédée d'une réunion avec le comité et les commissions de l'année rotarienne 2018-19.

Le Courrier

Calendrier de tous les évènements des RC du Liban, mis à jour par PP Samar Saab.

Compte-Rendu de la Réunion Statutaire

Zouheir Bizri a présidé cette réunion statutaire qui a eu lieu au cours d'un Iftar à l'hôtel Le Bristol. Après le signal de la rupture du jeûne, le Président Z. Bizri a souhaité la bienvenue à tous les présents et en particulier à l'ambassadeur du Maroc S. E M'hammed Grine, qui a été invité par le RCB à donner une conférence sur : *الحقل الديني في البناء الدستوري والمؤسساتي بالمغرب*

Après le repas, Rima Azar, Chef du protocole a annoncé les prochains évènements du Club ainsi que le courrier reçu.



Le P Z. Bizri a ensuite invité la PP Reine Codsì à présenter S.E. M'hammed Grine :

Depuis 1978 M. M'hammed Grine a occupé au Maroc plusieurs postes de différentes responsabilités. Il a été aussi Secrétaire Général de l'Institut Marocain des Administrateurs (IMA) dont il est un membre fondateur.

M'hammed GRINE est membre du Parti du Progrès et du Socialisme depuis 1974 où il a occupé différentes responsabilités : membre du Bureau Politique, du Conseil de Présidence et responsable des relations internationales du parti pendant une quinzaine d'années.

M'hammed GRINE est conférencier, chroniqueur (radio et TV) et auteur de plusieurs articles et études en arabe et en français dans les domaines de l'économie, les relations internationales, la gouvernance d'entreprise, la culture et les sciences sociales. *(CV en Annexe)*



L'ambassadeur M. Grine a commencé par remercier le RCB de son invitation et s'est dit particulièrement heureux de partager avec les Rotariens l'expérience marocaine.

L'ambassadeur a mentionné que sa conférence, sur La Religion dans la Constitution et les Institutions du Maroc, sera en arabe, un arabe classique simplifié.

Comment concilier entre un système monarchique et la démocratie ?

Les grandes lignes :

- 1- Le Maroc a su concilier entre ces deux systèmes et il a su en profiter
- 2- En majorité de religion musulmane, le Maroc a réussi à départager religion et politique
- 3- Dans un système monarchique, comment garantir la démocratie et l'indépendance des institutions gouvernementales.

La Constitution marocaine, élaborée au sein du système monarchique, est fondée sur 4 bases solides :

- a- Une religion musulmane modérée, basée sur le pardon
- b- L'union nationale (peuple issu de diverses origines)
- c- Un système monarchique fondé sur des institutions démocratiques
- d- Le choix de la démocratie dans la Constitution

D'autre part la volonté du peuple est assurée par un système électoral direct : Le peuple élit les membres du gouvernement. Le Roi désigne le chef du gouvernement. Le chef du gouvernement est toujours issu du parti dominant au sein du gouvernement. (Aucun parti politique n'a, jusqu'à ce jour, pu assurer une majorité au sein du gouvernement).

La deuxième Chambre, dont les membres sont élus d'une manière indirecte, gère les différents budgets et les questions d'ordre social et autres. Le roi joue le rôle de Premier ministre.

Seul le parlement a le droit d'initier un vote de non-confiance au gouvernement. Le Roi n'a pas le pouvoir de déchoir le chef du gouvernement, mais il a le pouvoir de dissoudre le parlement.

Promulgation des lois : Toute loi approuvée par le parlement est soumise au roi ; après son consentement, la loi est publiée dans le journal public. Dans le cas contraire, le roi a le pouvoir de renvoyer la loi au parlement pour d'éventuelles modifications.

Le Conseil ministériel fonctionne indépendamment des partis politiques. Son rôle est d'assurer le bien-être du peuple : les différents budgets, système de pension, etc., ...

Le système monarchique jouit de ce qu'on appelle, domaine privé : la défense nationale. Le roi en est le chef suprême mais toutes les décisions doivent être ratifiées par le parlement.

Le roi agit indépendamment dans les cas suivants :

- a- Il est le Chef religieux : il a le pouvoir d'émettre des Fatwahs
- b- Il approuve la désignation des juges pour garantir l'indépendance du secteur de la justice

Les gouvernements changent mais les principes de base restent les mêmes :

Des institutions au service du peuple ont été créées indépendamment du gouvernement : Le conseil National des Droits de l'Homme, l'institution Nationale contre la Corruption et l'institution pour l'égalité des genres

Tous ces corps ont contribué à l'élaboration d'une Constitution basée sur la justice et la réconciliation ; la réconciliation avec un passé particulièrement tumultueux afin d'aboutir à une démocratie mûre et responsable. Notre système monarchique demeure au-dessus des partis politiques et reste au service de notre peuple.

L'ambassadeur a été vivement applaudi et une session questions/réponses a suivi :

Question : Monsieur l'ambassadeur qu'en est-il de l'Institution WASIT que j'ai eu l'occasion de visiter au cours d'un colloque à Rabbat, il y a une dizaine d'années ? Est-elle toujours active ?

Réponse ; Bien sûr ; visiblement je n'ai pas pu couvrir ce domaine ce soir ; mais cette institution continue à jouer un rôle intermédiaire entre le peuple et l'État. Le citoyen peut déposer une plainte ou une requête sans avoir recours au département de la justice... beaucoup de problèmes peuvent être résolus par le biais de cette institution. Par contre les procès suivent leurs cours au département de la justice.

Question : Où se situe le Maroc par rapport à la Chariâa ? Les droits des femmes par exemple ?

Réponse : En 2003 un projet de loi avait prévu un rôle important pour les femmes dans certaines institutions de développement national. Ceci a déclenché de violentes manifestations à la fois en faveur et contre ce projet de loi... L'État a donc créé une commission qui regroupe des professionnels de tous bords basée sur le principe de réconciliation ; cette commission qui est sous l'égide de la monarchie prend des initiatives diverses : Actuellement la femme marocaine donne sa nationalité à ses enfants ; 91 femmes occupant des sièges au gouvernement ; ...

Le but de cette commission est de veiller sur le bien-être du peuple et de veiller à ce que les lois promulguées ne s'opposent pas aux principes de la religion musulmane.



Le P Zouheir Bizri a vivement remercié l'ambassadeur M. Grine et lui a offert au nom du RCB le livre du 75^{ème} anniversaire du Club et sur l'historique de la ville de Beyrouth ainsi que le dernier rapport annuel 2016-2017.

La soirée s'est achevée à 22 heures.

Annexe – CV de S.E. M. M'hammed GRINE

M'hammed GRINE a été nommé Ambassadeur de Sa Majesté le Roi Mohammed VI auprès de la République Libanaise en date du 13 octobre 2016.

Il est né en 1953 et détient un Master d'Études Diplomatiques et Stratégiques Supérieures au CEDS de Paris, une maîtrise en Sciences Économiques, un certificat en informatique et un Baccalauréat en Sciences Mathématiques.

Il a également suivi le programme de certification universitaire en gouvernance d'entreprise au Collège des Administrateurs de Sociétés du Québec (Université de Laval) et détient la désignation d'Administrateur de Sociétés Certifié (ASC).

M'hammed GRINE était jusqu'à sa nomination Président du Conseil d'Administration de la SGLN, filiale du groupe financier public Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG-Maroc). Il était aussi membre des conseils d'Administration de différentes entreprises et organisations marocaines et Président des Conseils d'Administration de deux filiales du groupe CDG.

M'hammed GRINE a rejoint depuis janvier 1978 le groupe Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG Maroc) où il a occupé différentes responsabilités : Responsable à la Caisse Nationale de Retraite et d'Assurance, Directeur Informatique de la CDG, Directeur de la Gestion des Titres à la CDG, Directeur des Ressources Humaines de la CDG, Secrétaire Général de la Banque Nationale de Développement Économique, responsable du Pôle Support de la CDG et Président Délégué de l'Institut CDG et le Fondation du groupe CDG.

M'hammed GRINE était aussi Secrétaire Général de l'Institut Marocain des Administrateurs (IMA) dont il est un membre fondateur.

Il est également membre fondateur et membre du Conseil National de l'Organisation Marocaine des Droits Humains (OMDH) où il a occupé la responsabilité de vice-président. Il a aussi été le représentant de l'OMDH auprès du l'ECOSOC de l'ONU.

M'hammed GRINE est membre du Parti du Progrès et du Socialisme depuis 1974 où il a occupé différentes responsabilités : membre du Bureau Politique, du Conseil de Présidence et responsable des relations internationales du parti pendant une quinzaine d'années.

M'hammed GRINE est conférencier, chroniqueur (radio et TV) et auteur de plusieurs articles et études en arabe et en français dans les domaines de l'économie, les relations internationales, la gouvernance d'entreprise, la culture et les sciences sociales.

M'hammed GRINE est marié et père de quatre enfants.

Photos Souvenir


